

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

selon la directive relative aux machines 2006/42/CE

KONFORMITÄTSERKLÄRUNG

Nach Maschinenrichtlinie 2006/42/EG



Le constructeur	Pfeiffer Chemie-Armaturenbau GmbH, D47906 Kempen
déclare, que les produits ci-contre :	La vanne revêtue PTFE de la série 01a (BR 01a) <ul style="list-style-type: none">• avec embout d'arbre libre
<p>1. à l'état de livraison, c'est-à-dire la vanne préparée pour le montage d'un servomoteur linéaire (système de motorisation non clairement défini) est considérée comme des des machines "incomplètes" au sens de la directive relative aux machines (2006/42/CE).</p> <p>Les machines doivent être considérées comme incomplètes si le fabricant de la machine n'a pas défini toutes les spécifications requises, entre autres le type, les interfaces, les forces, les couples, etc.</p> <p>La mise en service de ces unités n'est autorisée que si la vanne est raccordée des deux côtés à la canalisation, excluant ainsi tout risque de blessure.</p>	

Angewendete Normen:

a)	Guide relatif à la directive sur les machines (2006/42/CE), signification pour les vannes (VDMA, VCI et VGB) de mai 2018
b)	Document complémentaire au guide relatif à la directive sur les machines (2006/42/CE), Signification pour les vannes (VDMA, VCI et VGB) de mai 2018 en référence à la norme DIN EN ISO 12100:2011-03

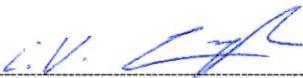
Description du type et caractéristiques techniques :

<p>Vanne de régulation à fermeture étanche pour les fluides agressifs, notamment en cas d'exigences élevées dans les installations chimiques.</p> <p>Pour plus de détails sur les produits, voir : Fiche technique PFEIFFER pour la série BR 01a ▶ TB 01a Notice de montage et de mise en service pour la série BR01a ▶ EB 01a</p> <p>Les équipements tels que les positionneurs, contacts de position, électrovannes, relais de blocage, détendeurs, amplificateurs de débit et vannes de purge rapide sont considérés comme des composants de machine et n'entrent pas dans le champ d'application de la directive Machines conformément aux §35 et §46 du guide.</p>

Les modifications apportées aux vannes de régulation et/ou aux sous-ensembles qui ont des répercussions sur les caractéristiques techniques de la vanne, sur l'utilisation conforme (cf. ▶ EB 01a, chapitre 1) et modifiant considérablement la vanne ou un sous-ensemble livré avec celle-ci, rendent ces déclarations caduques.

Est autorisé à établir la documentation technique :

Kempen, 22 novembre 2021


Stefan Czayka
Directeur de la qualité / Responsable IMS